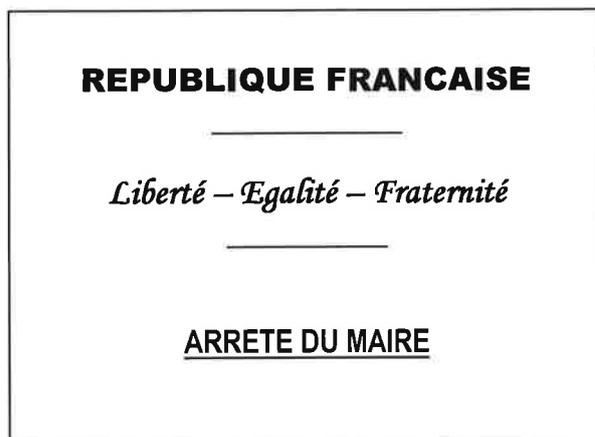


DEPARTEMENT
SAONE ET LOIRE
CANTON
PIERRE DE BRESSE
COMMUNE
ST GERMAIN DU BOIS



Le maire de la ville de Saint Germain du Bois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande par laquelle M. et Mme LAVOYER BUNZLI Pierre et Jacqueline, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser fête des voisins, sur l'espace vert Allée du 19 mars 1962, à Saint Germain du Bois le samedi 29 juin 2024 de 7h à 23h00,

ARRETE :

Article 1 : M. et Mme LAVOYER BUNZLI Pierre et Jacqueline sont autorisés à occuper l'espace vert Allée du 19 mars 1962, à Saint Germain du Bois et à installer plusieurs chapiteaux.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du samedi 29 juin 2024 de 7h à 23h00.

Article 3 : Les abords immédiats des chapiteaux devront être maintenus libres afin de permettre à tous véhicules de pompiers et secours divers d'atteindre les lieux. Ils devront être arrimés au sol.

Article 4 : Les demandeurs veilleront à conserver le domaine public en parfait état de propreté à l'issue de la période autorisée d'occupation du domaine public. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs des permissionnaires.

Article 5 : Les demandeurs devront laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

Article 6 : Toute disposition concernant la sécurité des personnes devra également être prise par M. et Mme LAVOYER BUNZLI Pierre et Jacqueline, qui seuls seront responsables en cas d'incident ou d'accident (la responsabilité ne pourra pas en incomber à la Commune).

Article 7 : La Commune et la Gendarmerie sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Germain du Bois, le 30 mai 2024.

Le Maire
Mme Nadine ROBÉLIN